

# Saint-Maurice

## INFO

{AVRIL 2020}

[www.ville-saint-maurice.com](http://www.ville-saint-maurice.com) <http://www.facebook.com/Villedesaintmaurice> <https://fr.pinterest.com/SaintMaurice94>

Coronavirus :  
**tous mobilisés,  
tous solidaires!**

**NUMÉRO SPÉCIAL**  **COVID-19**

# NUMÉRO SPÉCIAL COVID-19

La crise sanitaire liée au Covid-19 nous empêche de vous proposer les rubriques habituelles de votre magazine et une publication dans sa forme imprimée. Afin de réduire les risques de propagation de l'épidémie, celui-ci ne pourra également pas être distribué, comme d'habitude, dans vos boîtes aux lettres. Le Saint-Maurice Info est donc exceptionnellement et exclusivement diffusé en version numérique.

## LE COMTE DE BOUDERBALA : CHANGEMENT DE DATE

En raison de la pandémie de COVID-19, le spectacle est déplacé au samedi 20 juin à la même heure.

Cette date est néanmoins encore susceptible d'être modifiée ou annulée en fonction de l'évolution de la situation. Merci de votre compréhension.

VOUS AVEZ  
LA PAROLE!

## SOMMAIRE

Édito / 3

La Ville à vos côtés / 4-5

Marché Émile Bertrand / 6

Aides aux entreprises / 7

Confinement : faisons le point / 8

Les violences faites aux femmes / 9

Élections municipales / 10

Se divertir en restant chez soi / 11

## COMMENT VIVEZ-VOUS LE CONFINEMENT ?

Télétravail, gestion des enfants, solidarités... Racontez-nous votre quotidien, votre organisation, vos initiatives, et comment vous vous occupez pendant la période de confinement.

Envoyez votre témoignage à [communication@ville-saint-maurice.fr](mailto:communication@ville-saint-maurice.fr). N'hésitez pas à l'accompagner d'illustrations, photos, dessins (formats jpg ou pdf). Le Saint-Maurice Info se fera le relais de témoignages et initiatives solidaires ou originales dans son prochain numéro.



# Édito



**C**hers amis,  
Pour la 1<sup>ère</sup> fois, votre magazine municipal ne sera accessible qu'en version numérique. J'ai souhaité maintenir ce lien en effet afin de regrouper les informations sur la gestion de la crise sanitaire par votre ville. Vous y trouverez le rappel des mesures de sécurité sanitaire applicables ce jour et des dispositifs de protection des femmes et des enfants, davantage exposés en période de confinement.

L'heure est grave et constitue un défi inédit pour vos élus et l'administration communale. Nous espérons agir au mieux de nos possibilités, en application des directives nationales, mais aussi en prenant des initiatives avec nos partenaires, comme les Hôpitaux de Saint-Maurice, ou bien en relayant vos initiatives.

Je tiens à vous remercier d'avoir pris en compte les consignes de lutte contre le Covid-19, consignes qui doivent être strictement respectées, vous en connaissez la raison. Je n'ai pas eu ainsi à prendre d'arrêté de couvre-feu, à ce jour, grâce au bon comportement des Mauritiens.

Les priorités de la Ville ont été le déclenchement du Plan de Continuité d'Activité des services, l'ouverture d'une crèche et d'une école pour les enfants des personnels soignants, l'activation de la chaîne de solidarité auprès des personnes isolées, le paiement des vacataires même en l'absence de service fait, le versement des subventions aux associations à caractère social même en l'absence de délibération du conseil municipal.

En application des directives gouvernementales, la Ville a donné ses stocks de masques aux Hôpitaux de Saint-Maurice. La région et le département nous ont fourni des équipements que nous avons pu attribuer aux médecins, pharmaciens, professionnels de la santé, personnels des EHPAD et des maisons de retraite.

La réouverture dominicale de notre marché alimentaire s'est faite sur dérogation préfectorale. En responsabilité, avec le sénateur Christian Cambon, nous avons convaincu le préfet par des mesures de sécurité adaptées. Merci de vous attacher au strict respect de ce dispositif qui conditionne la pérennité de cette ouverture.

La solidarité entre Mauritiens s'est exprimée par de nombreuses initiatives, souvent accompagnées par la Ville, qui font chaud au cœur : livraison de repas ou de médicaments par des bénévoles inscrits sur la plateforme « Voisins solidaires », appel aux bonnes volontés pour réaliser des surblouses pour les personnels soignants de nos hôpitaux, réalisation de dessins d'enfants pour les pensionnaires des résidences de personnes âgées, fourniture de repas aux personnels soignants par des restaurateurs, report de congés par des commerces alimentaires...

Je tiens, en votre nom, à remercier, toutes celles et tous ceux qui, chacun à sa manière, participent à cet effort collectif pour faire face à la situation. J'ai une pensée particulière bien sûr pour les personnels soignants, que nous célébrons quotidiennement à 20h, les commerçants alimentaires, nos agents communaux et ceux qui assurent la continuité des services publics essentiels.

Prenez bien soin de vous !

*Je vous invite à consulter régulièrement le site internet de la ville [www.ville-saint-maurice.com](http://www.ville-saint-maurice.com), à consulter notre page Facebook et à télécharger l'application « Saint-Maurice en poche ». Restez connectés afin de suivre au plus près les mesures prises par les pouvoirs publics et votre ville en particulier.*

*Très cordialement,*

  
**Igor SEMO**

Votre Maire

Vice-président du territoire Paris Est Marne&Bois

# Coronavirus : La Ville à vos côtés

Depuis le 17 mars, les mesures de confinement prises par le Gouvernement nous contraignent à limiter au maximum nos interactions. Pour vous accompagner dans cette situation sans précédent, la Ville adapte ses services, sur le terrain comme en télétravail, pour rester plus que jamais à vos côtés. Police municipale, propreté, État-civil, CCAS, le maximum d'agents mobilisables sont sur le pont pour assurer les services les plus essentiels de votre quotidien.



## Services municipaux

- Un accueil téléphonique mairie (01 45 18 82 10) est actif toute la journée. Un accueil physique est assuré de 8h30 à 12h.
- Le service de l'État-civil est fermé au public. Une permanence est assurée tous les matins de 8h30 à 12h pour l'enregistrement des naissances et des décès uniquement.
- La direction des solidarités assure une permanence tous les jours de 9h à 16h.
- La direction de la famille assure une permanence téléphonique uniquement de 8h30 à 12h.
- Le service voirie assure l'entretien des espaces publics de 7h30 à 12h.
- Le train de lavage est maintenu.
- Le nettoyage des rues, avec les matériels et les équipements de protection individuelle habituels est maintenu sans risque. L'aspersion de Javel ou autre désinfectant est inutile tout en étant dangereuse pour l'environnement.
- Pour vos démarches administratives ou si vous rencontrez un problème particulier, vous pouvez écrire au Maire via le Portail Citoyen accessible sur le site de la ville, rubrique «en 1 clic» ou directement sur <https://gru.saint-maurice.fr/>

## Commerces

- Ouverture du marché Émile Bertrand un jour par semaine le dimanche.
- Mise en place avec les commerçants du marché d'un système de livraison à domicile sans contact.
- Retrouvez la liste des commerçants ouverts et/ou qui livrent à

domicile sur <https://www.ville-saint-maurice.com/142-1137/fiche/commerces-et-marche.htm>

## Social

- Activation de la chaîne de solidarité : toutes les personnes inscrites sont contactées régulièrement pour prendre de leurs nouvelles. Vous êtes seul(e), âgé(e), vulnérable ou dans l'incapacité de vous déplacer ? Un de vos proches, un voisin est isolé et en difficulté ? Vous avez besoin d'une aide essentielle pour votre quotidien ? Vous voulez aider mais vous ne savez pas comment ? Contactez le CCAS au 0 800 600 611.
- Attribution des secours et des aides sociales sur rendez-vous.
- Renforcement du service de portage de repas à domicile pour les personnes isolées.
- Annulation de toutes les animations organisées par la Ville à destination des seniors.
- Devant la pénurie de masques et de gels hydroalcooliques, la Ville a donné une grande partie de son stock (masques, blouses, gels...) aux Hôpitaux de Saint-Maurice. Le reste étant destiné aux agents municipaux sur le terrain.

## Sécurité

- Distribution de denrées alimentaires et de tickets service par la Police municipale aux SDF de la commune.
- Patrouilles fréquentes des agents de la Police municipale et de la Police nationale sur le terrain afin de veiller au bon respect de toutes les mesures de confinement et de verbaliser le cas échéant toute infraction. Chaque jour, une centaine de contrôles sont effectués.

### Scolaire

- Accueil quotidien des enfants du personnel indispensable à la gestion de la crise sanitaire (soignants, personnels médico-sociaux des ehpad, gendarmes, Police nationale, sapeurs-pompiers professionnels...) en lien avec l'Éducation Nationale.
- Inscriptions scolaires 2020-2021 : les inscriptions doivent être effectuées avant le 30 avril. Dossier d'inscription et pièces justificatives (carnet de santé, justificatif de domicile récent, photocopie du Livret de famille ou extrait de naissance) à envoyer exclusivement par mail à : [animation@ville-saint-maurice.fr](mailto:animation@ville-saint-maurice.fr). Les dossiers sont traités à distance.

### Parcs et jardins

- Les parcs, aires de jeux, bords de Marne et certaines zones du bois de Vincennes sont fermés jusqu'à nouvel ordre.

### Stationnement

- Stationnement en voirie gratuit pendant toute la durée du confinement.

### Déchets

- Les collectes des ordures, des encombrants, des emballages ainsi que les urgences d'assainissement sont maintenues.
- L'enlèvement des encombrants sur rendez-vous est suspendu.
- La collecte des bio déchets est suspendue.
- Les 3 déchetteries fixes (Champigny - Fontenay - Nogent Le Perreux) restent accessibles.

Nous vous remercions de faire preuve de civisme et de respecter les consignes afin de maintenir nos espaces publics propres pendant cette période exceptionnelle de confinement.

### Sport, culture, associations

- Le centre sportif, les médiathèques et le Conservatoire Olivier Messiaen sont fermés jusqu'à nouvel ordre.
- Toutes les activités associatives (hors solidarité) sont interdites.
- Les locations de salle sont suspendues.



Infos COVID-19 : tout le dispositif en temps réel  
sur [www.ville-saint-maurice.com](http://www.ville-saint-maurice.com)

## Solidarité

### Croix-Rouge

La Croix-Rouge française a lancé le dispositif *Croix-Rouge chez vous*. Toute personne vulnérable confinée en situation d'isolement social peut appeler 7j/7, de 8h à 20h, le 09 70 28 30 00 pour bénéficier :

- d'une écoute chaleureuse et rassurante de la part des bénévoles formés à l'écoute,
- de la possibilité de commander des produits de première nécessité (denrées alimentaires, produits d'hygiène et d'entretien, médicaments) que des volontaires de la Croix-Rouge livreront en toute sécurité dès le lendemain.

### #JeVeuxAider

- Vous travaillez ou avez travaillé dans le domaine de la santé ? **L'ARS Île-de-France lance un appel à la mobilisation**. Inscription sur la plateforme [www.renfort-covid.fr](http://www.renfort-covid.fr) pour venir en soutien aux équipes en première ligne.
- Vous êtes Mauritiens et vous voulez vous rendre utile ? Apportez votre aide à vos voisins ? Contactez la chaîne de solidarité au 0 800 600 611.
- Vous pouvez également rejoindre la Réserve Civique (inscription sur [jeveuxaider.gouv.fr](http://jeveuxaider.gouv.fr)) ou les équipes de bénévoles de la Croix-Rouge ([www.croix-rouge.fr](http://www.croix-rouge.fr)).

### Appel aux couturiers / couturières

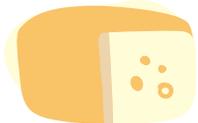
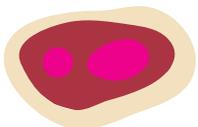
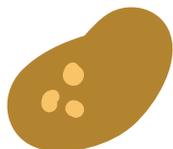
La direction des Hôpitaux de Saint-Maurice recherche des couturiers/couturières bénévoles disposant d'une machine pour la réalisation de surblouses pour le personnel soignant (matière première fournie). Pour plus d'informations : [manuel.lefevre@ght94n.fr](mailto:manuel.lefevre@ght94n.fr). Nous comptons sur vous !

### Don de masques de la Région

Un grand merci à la région Île-de-France pour le don de masques de protection à destination des médecins, infirmiers, personnels des Ehpad et des maisons de retraite de Saint-Maurice.

### Don de masques aux Hôpitaux

Un grand merci à l'entreprise Mauritienne RL Xavier pour son don de 700 masques FFP2 aux Hôpitaux de Saint-Maurice.



# Ouverture du marché Émile Bertrand le dimanche

Maintenu dans un premier temps puis fermé à la demande du Gouvernement dès le 24 mars, le marché Émile Bertrand est de nouveau ouvert les dimanches sur dérogation du Préfet. Après l'organisation d'une solution alternative de livraison à domicile, le Maire Igor Semo, avec le soutien du sénateur Christian Cambon, a obtenu l'ouverture du marché afin de favoriser la diversité des approvisionnements, d'éviter une fréquentation trop importante des supermarchés et d'aider les commerçants à faire face à la crise.

## L'accès au marché est encadré par des règles rigoureuses :

- filtrage à 15 personnes maximum,
- entrée par l'avenue de Lattre de Tassigny,
- mise en place d'un barriérage permettant la gestion des flux,
- contrôle à l'entrée (1 membre par foyer),
- itinéraire à sens unique,
- espacement des étals,
- accès aux denrées alimentaires uniquement par les commerçants,
- respect des distances entre les personnes et entre les clients et les commerçants à l'aide de marquages au sol.

N'oubliez pas de vous munir de votre attestation de déplacement dérogatoire et d'appliquer les gestes barrières. Nous comptons sur vous pour bien respecter ces consignes.



**Vous pouvez également vous faire livrer à domicile par les commerçants du marché :**

- **Boissons, Éric**, 06.62.07.33.06, eric.lequinio@vinicool.eu
- **Fruits & légumes, Steve** (Claudette), 06.25.33.01.12, stevefrancois1980@gmail.com
- **Fruits & légumes, Abdel**, 06.67.93.49.72, aberni.s95@gmail.com
- **Légumes bio, David**, 06.73.05.04.51, davidnataf@nataf.com
- **Fruits & légumes, Said**, 07.83.49.17.68, benomraneouissem@yahoo.fr
- **Traiteur italien, Julien**, 06.11.70.31.65, cabrelli.et.fils@gmail.com (livraison jeudi et vendredi, présent au marché)
- **Boucherie, Franck**, 06.48.10.56.39
- **Fromager, Cyril**, 06.34.91.70.71, splmfromagerie@gmail.com
- **Volailleur, Éric**, 06.20.33.29.57, ericpointereau@sfr.fr
- **Poissonnier, Olivier**, 06.07.35.59.32, forestier.o@free.fr (présent au marché)
- **Primeur, Jean**, 06.84.70.75.84, jean.luciani403@gmail.com (livraison mardi, vendredi et après le marché, présent au marché)
- **Champignons, Sandra**, 06.27.92.21.35, smiele24@gmail.com
- **Boucher bio, Dominique Lausanne**, 06.31.36.77.89, (livraison mercredi ou jeudi, présent au marché)

## Commerces ouverts

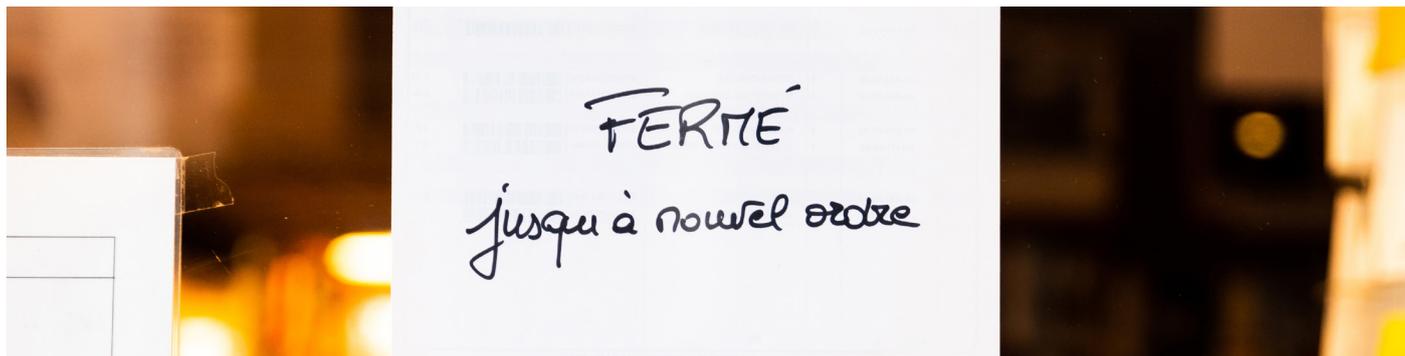
Conformément à l'arrêté du 15 mars 2020, et afin de limiter la propagation du virus, seuls quelques types de commerces (boulangeries, supermarchés, épicerie, pharmacies, tabacs presse...) **restent ouverts pour vous permettre d'effectuer des achats de première nécessité**. Les commerces de restauration ouverts ne pratiquent que la vente à emporter ou la livraison à domicile. Les horaires d'ouverture sont variables d'un jour à l'autre. Certains commerces affichent leurs horaires et jours d'ouverture sur leur porte.

**Retrouvez la liste des commerces ouverts et/ou qui livrent à domicile sur**  
<https://www.ville-saint-maurice.com/142-1137/fiche/commerces-et-marche.htm>



# Des aides exceptionnelles pour les entreprises

Que vous soyez commerçant, indépendant ou responsable d'une PME, plusieurs mesures sont progressivement mises en place par l'État mais également par les acteurs économiques publics et les partenaires locaux.



## Des mesures de soutien immédiates mises en place par le Gouvernement :

- Des délais de paiement d'échéances sociales et/ou fiscales.
- Des remises d'impôts directs pouvant être décidées dans le cadre d'un examen individualisé des demandes.
- Le report du paiement des loyers, des factures d'eau, de gaz et d'électricité pour les plus petites entreprises en difficulté.
- Une aide allant jusqu'à 1 500 euros pour les très petites entreprises, les indépendants, les professions libérales et les micro-entrepreneurs les plus touchés.
- La garantie des lignes de trésorerie bancaires.
- Le rééchelonnement des crédits bancaires.
- Le maintien de l'emploi dans les entreprises par le dispositif de chômage partiel simplifié et renforcé.
- L'appui au traitement d'un conflit avec des clients ou fournisseurs par le Médiateur des entreprises.
- L'inapplication des pénalités de retard dans le cadre des marchés publics.

## Des cellules « urgence entreprise » pour vous répondre :

### Région Île-de-France

· tél : 01 53 85 53 85, du lundi au vendredi de 9h à 18h.

· mail : covid-19-aidesauxentreprises@iledefrance.fr

### CCI urgence entreprise

· tél : 01 55 65 44 44

· mail : urgence.entreprise@cci-paris-idf.fr

### CMA France

· tél : 01 44 43 43 85

· mail : InfoCovid19@cma-france.fr

### DIRECCTE

· tél : 01 70 96 14 15

· mail : idf.continuite-eco@direccte.gouv.fr

**Toutes les informations sur [www.economie.gouv.fr/coronavirus-soutien-entreprises](http://www.economie.gouv.fr/coronavirus-soutien-entreprises)**



## Gare aux arnaques

Des personnes mal intentionnées peuvent profiter de la peur liée au coronavirus pour escroquer la population. Les autorités et la Ville vous mettent en garde et appellent à la plus grande vigilance face à la prolifération de faux sites de vente de masques chirurgicaux, de gels hydroalcooliques ou de médicaments, de cagnottes frauduleuses ou de messages bancaires trompeurs.

**Soyez vigilants, restez chez vous et, en cas de doute, contactez la Police.**

# Confinement : faisons le point

Le 27 mars, le prolongement du confinement pour 2 semaines supplémentaires a été annoncé jusqu'au mercredi 15 avril. Cette période pourra être prolongée si la situation sanitaire l'exige. Il nous faut donc prendre notre mal en patience et respecter strictement les règles.

## Rappel des règles de confinement

**En application de l'état d'urgence sanitaire, les déplacements sont interdits sauf dans les cas suivants et uniquement à condition d'être munis d'une attestation pour :**

- **Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle**, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail ou déplacements professionnels ne pouvant être différés.
  - **Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité**, y compris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires...) et les déplacements liés à la perception de prestations sociales et au retrait d'espèces, dans des établissements dont les activités demeurent autorisées.
  - **Consultations et soins ne pouvant être assurés à distance** et ne pouvant être différés ; soin des patients atteints d'une affection de longue durée.
  - **Déplacements pour motif familial impérieux**, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants.
  - **Déplacements brefs**, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.
  - **Convocation** judiciaire ou administrative.
  - **Participation à des missions d'intérêt général** sur demande de l'autorité administrative.
- Depuis le 8 avril, les sorties pour des activités sportives ne sont plus autorisées entre 10h et 19h sur l'ensemble du territoire.**

*En cas de non-respect de ces règles, vous vous exposez à une amende de 135 € majorée à 375€ en cas de paiement hors délai, 200€ en cas de récidive, majorée à 450€ en cas de paiement hors délai. Si vous commettez plus de 3 infractions en 30 jours, c'est alors un délit puni de 6 mois d'emprisonnement et de 3750€ d'amende ou passible de travaux d'intérêt général.*



## Où trouver une attestation de déplacement dérogatoire ?

- **Sur le site de la Ville :**  
<https://www.ville-saint-maurice.com/296/covid-19-toutes-les-informations-en-temps-reel.htm>
- **Sur le site du gouvernement :**  
<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>
- **Attestation numérique :**  
<https://media.interieur.gouv.fr/deplacement-covid-19/>

## Rappel des gestes barrières

- Lavez-vous les mains très régulièrement.
- Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir jetable.
- Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le.
- Saluez sans serrer la main et évitez les embrassades.
- Si vous êtes malade, consultez notre rubrique sur l'élimination de vos déchets.



(note du 30 mars <https://www.ville-saint-maurice.com/296/covid-19-toutes-les-informations-en-temps-reel.htm>).

Numéro d'information gratuit sur le coronavirus : 0 800 130 000

# Violence familiale, un danger supplémentaire en période de confinement



Cette période de confinement est malheureusement un moment propice aux violences intrafamiliales. Promiscuité, stress, enfermement sont des facteurs aggravants. Vous avez besoin d'aide ou vous êtes témoin de violence, voici les différentes possibilités :

## - Nouveau : donnez l'alerte par sms au 114

Depuis début avril, il est possible de signaler des violences familiales en envoyant un sms au 114. Ce numéro permet d'appeler au secours sans parler et donc sans risquer de se faire entendre. Numéro à l'origine créé pour les sourds et malentendants, il est désormais **accessible à tous, gratuit et ouvert 24h/24 7j/7**.

## - Contactez le 17 pour les urgences

En cas de risque immédiat, appelez police secours au 17 qui interviendra au plus vite.

## - Appelez le 3919

Le numéro d'appel 3919 est toujours actif pendant le confinement pour protéger et soutenir au mieux les femmes victimes et leurs enfants. Les femmes victimes de violences peuvent contacter ce numéro gratuit et anonyme, accessible **de 9h à 19h du lundi au samedi**. Il propose une écoute, informe et oriente vers des dispositifs d'accompagnement et de prise en charge.

## - Utilisez la plateforme de signalement gouvernementale <https://arretonslesviolences.gouv.fr/>

Plateforme ouverte 24h/7j avec possibilité d'effacer l'historique de recherche sur l'ordinateur utilisé (onglet en haut à droite de l'écran).

**Signalement en ligne** : <https://www.service-public.fr/cmi>

## - Vous pouvez aussi vous rendre à la pharmacie

Pour permettre aux victimes d'appeler à l'aide, le gouvernement a décidé, en accord avec l'Ordre national des pharmaciens, de mettre en place un dispositif au sein des pharmacies pour alerter les forces de l'ordre. Ce système permet à une femme de donner l'alerte lorsqu'elle se rend sans son mari dans une pharmacie pour aller chercher des médicaments. Et, dans l'hypothèse où son mari serait avec elle, elle pourrait avoir la possibilité d'utiliser un « code », par exemple le code « masque 19 ».

## Aides dans le Val-de-Marne

Les Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) restent ouverts via :

- Des permanences juridiques aux heures d'ouverture administrative au 06 28 13 92 86, au 07 85 24 31 27 ou par mail à [victimes.cidff94@gmail.com](mailto:victimes.cidff94@gmail.com)
- L'association Tremplin 94, spécialisée dans l'accueil et l'hébergement des femmes et des enfants victimes de violences conjugales, est joignable au 01 49 77 10 34 ou sur [tremplin94@orange.fr](mailto:tremplin94@orange.fr)

Plus d'informations : <https://arretonslesviolences.gouv.fr/>

# Résultats des élections municipales

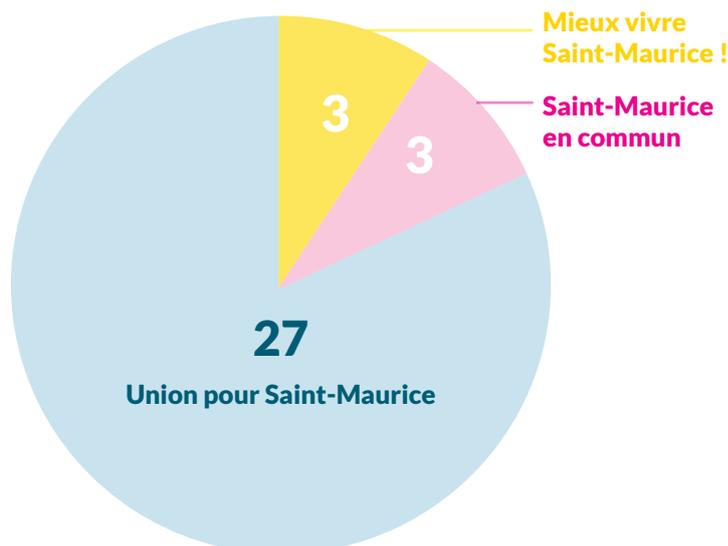
La liste d'Igor Semo, Union pour Saint-Maurice, a été élue dès le 1<sup>er</sup> tour des élections municipales avec 60,99 % des voix. Un scrutin qui s'est déroulé dans le contexte particulier de l'épidémie du Coronavirus. Le Conseil municipal d'installation, qui devait avoir lieu le 20 mars, a été reporté jusqu'à nouvel ordre. Les conseillers municipaux et communautaires élus dès le premier tour n'entreront en fonction qu'à une date ultérieure fixée par décret. En conséquence, les élus municipaux de la mandature 2014-2020 restent en poste jusqu'à l'entrée en fonction des nouveaux élus.

candidats ou listes	voix	%
1 - Liste conduite par M. Patrick Grange	561	20,34%
2 - Liste conduite par M. Igor Semo	<b>1682</b>	<b>60,99%</b>
3 - Liste conduite par M. Claude Nicolas	515	18,67%

	nombre	%
Inscrits	8144	
Abstentions	5318	65,30%
Votants	2826	34,70%
Émargements	2826	34,70%

	nombre	%
Blancs	21	0,74%
Nuls	47	1,66%
Exprimés	2758	97,59%

## Sièges obtenus



## COVID-19



### Une élection dans le respect des consignes

Toutes les mesures sanitaires ont été respectées par les Mauritiens qui se sont déplacés le 15 mars dernier. Ils étaient invités à :

- utiliser l'ensemble de la plage horaire d'ouverture des bureaux de vote (de 8h à 20h) afin de faciliter la gestion des flux,
- se laver les mains à l'entrée et à la sortie de chaque bureau,
- respecter une distance raisonnable dans la file d'attente,
- éviter les contacts physiques.

Dans chaque bureau de vote, des flacons de gel hydroalcoolique étaient à disposition ainsi que des paquets de lingettes pour le nettoyage régulier du matériel électoral.

## Livres numériques gratuits

- Les médiathèques de la Ville vous proposent de télécharger gratuitement 2 livres de votre choix. <https://mediatheques.saint-maurice.fr/>  
- Plusieurs sites marchands (BNF, Decitre, Fnac) proposent également de nombreux ebooks à télécharger gratuitement, pour petits et grands, disponibles sur ordinateur, liseuse, tablette ou smartphone.

## Plateforme Eurêka

Le Département rend accessible la médiathèque numérique départementale Eurêka à tous. Au menu : histoires pour les enfants en baladodiffusion, ressources scolaires, activités sans écran, vidéos ludiques, films d'animation et court-métrages pour petits et grands, accessibles sur <https://eureka.valdemarne.fr/#free>

## Littérature audio (pour les enfants et ados)

L'application Whisperies met à disposition plus de 800 livres à lire ou à écouter en français et en anglais gratuitement en ce moment dans sa version premium. Whisperies est disponible sur ordinateur et sur application pour smartphones et tablettes (iOS et Android).

## La nouvelle chaîne #Alamaison

France Télévisions, TF1, M6 et Canal+ viennent de lancer une chaîne gratuite et sans publicité pour le temps du confinement. Des émissions scientifiques, historiques ainsi que des films pour toute la famille vous sont proposés.

## Expériences pour les enfants

Le wiki débrouillard propose de nombreuses fiches d'expériences scientifiques ainsi que des balades thématiques. Il a été créé par l'association *Les petits débrouillards*, une association d'éducation populaire autour des sciences et de la technologie.

<https://www.wikidebrouillard.org/wiki/Accueil>

## Répondre aux questions des enfants

Le Palais de la Découverte répond aux questions des 6-10 ans sur le covid-19 dans sa rubrique Curitoe et leur propose chaque jour à 17h une vidéo scientifique « Les petites découvertes ». Les médiateurs du Palais répondent même en direct les mardis et vendredis à 17h !

<http://www.palais-decouverte.fr/fr/accueil/>

## Apprenez à cuisiner

Le confinement n'est pas forcément l'ami de notre ligne mais c'est l'occasion de prendre le temps de cuisiner et de partager de bons moments en famille. De nombreux chefs ou stars des réseaux sociaux vous proposent des recettes.

<https://www.hervecuisine.com/>

<https://www.instagram.com/annesophie.vidal>

## S'évader

### Concours de dessins de l'AGF

Ouvert à tous les enfants de Saint-Maurice de la maternelle à la 5<sup>e</sup>.

Thème 2020 : « les héros de ma vie », un beau sujet ! Toutes les techniques sont autorisées (peinture, collage, feutre...) mais le format papier type Canson A4 est imposé. Envoyer les dessins par mail à [agfsaintmaurice@hotmail.fr](mailto:agfsaintmaurice@hotmail.fr) ou à l'accueil de l'Hôtel de Ville avant le 15 mai 2020 à l'attention de l'AGF. Inscrire les nom, prénom, adresse et classe de l'enfant.

### Des dessins pour les maisons de retraite

En raison du Covid-19, les résidents des maisons de retraite sont confinés et isolés de leurs proches depuis trois longues semaines. Ils vivent des moments très difficiles. C'est pourquoi, enfants de Saint-Maurice, nous avons besoin de vous ! Nous vous proposons d'écrire à ces personnes ou de leur faire un joli dessin à envoyer par mail aux adresses suivantes :

[acacias-st-Maurice@domusvi.com](mailto:acacias-st-Maurice@domusvi.com), [res-levaldosne@groupecolisee.com](mailto:res-levaldosne@groupecolisee.com)

### Visites, expositions virtuelles et podcasts des musées

La plupart des musées du monde sont fermés au public mais nombreux proposent une visite virtuelle ou leurs expositions en ligne. En voici quelques exemples :

<https://petitegalerie.louvre.fr/visite-virtuelle/saison5/>

<https://www.centrepompidou.fr/lib/Podcasts/Les-visites-du-Centre-Pompidou>

Se divertir en  
restant chez soi !



à garder le moral et la forme pendant le confinement, le Saint-Maurice info vous conseille une sélection d'activités virtuelles et gratuites.

## S'entretenir

### Continuez le sport avec Chloé !

Chloé, professeur de danse au Conservatoire Messiaen propose à ses élèves (toutes activités confondues), âgés de 6 ans et plus, un espace temps ludique, culturel et artistique pour garder la forme. Si cela vous intéresse, contactez-la par mail : [sports@ville-saint-maurice-fr](mailto:sports@ville-saint-maurice-fr) en indiquant les nom, prénom et âge de l'enfant.

### Faire du sport via les réseaux sociaux

De nombreuses pages ou comptes vous proposent des cours gratuits en ligne, en voici quelques-uns : Paris 2024 / La Montgolfière / Ritm. Certaines applications sont également gratuites le temps du confinement, comme Neones, NTC Nike Training Club, 7 Minutes Workout, Yoga Au Quotidien ... à vous de jouer !

# CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



**Se laver  
très régulièrement  
les mains**



**Tousser ou éternuer  
dans son coude  
ou dans un mouchoir**



**Utiliser un mouchoir  
à usage unique  
et le jeter**



**Saluer  
sans se serrer la main,  
éviter les embrassades**

**Vous avez des questions sur le coronavirus ?**



**GOVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS**



**0 800 130 000**  
(appel gratuit)